

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 12 mai 2021.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue par visioconférence le mercredi 12 mai 2021 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Érène)
M. André Fournier (Causapsal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
M. Denis Viel (représentant Causapsal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète

Absence : Mme Marie Élément (représentante Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal, MRC de La Matapédia
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme, MRC de La Matapédia
M. Steve Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Matapédia
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours, MRC de La Matapédia
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint, MRC de La Matapédia

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2021-085 concernant la constatation du quorum et l'enregistrement et la diffusion des séances publiques de la MRC dans le contexte de la COVID-19

Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil de la MRC et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en rendant publiques les séances de la MRC de La Matapédia en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances publiques de la MRC de La Matapédia tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Carol Poitras, il est unanimement résolu :

1. Que le quorum soit constaté ;
2. Que le conseil de la MRC accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence et ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2021-086 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2021

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 – Adoption

4. Communication du service de génie municipal – Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – Autorisation pour le dépôt d'une demande et désignation d'un signataire
5. Présentation du service d'aménagement et d'urbanisme – Règlement numéro 2021-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours – Fermeture des casernes de Saint-Vianney et Saint-Léon-le-Grand
7. Greffe et communications – Projet de règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia
8. Compensations pour services municipaux – Centre administratif
9. Correspondance
10. Période de questions de l'assistance
11. Autres sujets
 - 11.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 2 juin 2021 à 19h30
 - 11.2. Cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec – Rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Irène
12. Levée de la séance

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021 - ADOPTION

Résolution CM 2021-087 **concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021**

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE

Résolution CM 2021-088 **concernant une demande d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois (relocalisation de l'écocentre d'Amqui)**

Considérant que la MRC de la Matapédia désire relocaliser l'écocentre d'Amqui dans le secteur de la rue des Forges ;

Considérant que ce projet représente un investissement de l'ordre de 2 M\$;

Considérant que le gouvernement du Québec a lancé en mars dernier le *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* ;

Considérant que les travaux requis pour la relocalisation de l'écocentre cadrent à l'intérieur des exigences du programme.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* pour le projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui;
2. D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Adoptée.

5. PRÉSENTATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis de motion CM 2021-089 **concernant au règlement numéro 2021-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)**

Avis de motion est donné par Mme Marlène Landry voulant qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement numéro 2021-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

Résolution CM 2021-090 **concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2021-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)**

Considérant que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001 ;

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia désire modifier son schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but de :

- Planifier et à régir l'implantation d'une multiplateforme comprenant un lieu d'enfouissement technique (LET) et une plateforme de compostage ;
- Modifier une disposition relative à l'implantation des bâtiments à proximité d'activités, infrastructures et immeubles contraignants ;

- Modifier une disposition relative à l'émission des permis et certificats ;
- Considérant que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement;
- Considérant que le conseil de la MRC désire soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou selon l'arrêté ministériel 2020-033 qui prévoit qu'en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la MRC peuvent soumettre, par écrit, leurs commentaires sur le projet de règlement décrit ci-après.
- Considérant que le conseil de la MRC désire demander à la ministre son avis sur la modification proposée conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le projet de règlement numéro 2021-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
2. de créer une commission du conseil de la MRC, afin de soumettre à la consultation les modifications proposées par le projet de règlement numéro 2021-07. Cette commission sera présidée par la préfète et formée des membres du conseil. Le secrétaire-adjoint de la MRC agira à titre de secrétaire de la commission ;
3. de tenir une période de consultation jusqu'au 25 juin 2021 selon l'arrêté ministériel 2020-033 qui prévoit qu'en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la MRC peuvent soumettre, par écrit, leurs commentaires sur le projet de règlement 2021-07 ;
4. de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un avis sur la modification proposée au schéma d'aménagement par le projet de règlement numéro 2021-07.

Adoptée.

Résolution CM 2021-091 visant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leurs règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé

- Considérant que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001 ;
- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia désire modifier son schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but de :
- Planifier et régir l'implantation d'une multiplateforme comprenant un lieu d'enfouissement technique (LET) et une plateforme de compostage ;
 - Modifier une disposition relative à l'implantation des bâtiments à proximité d'activités, infrastructures et immeubles contraignants ;
 - Modifier une disposition relative à l'émission des permis et certificats ;
- Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité mentionnée au présent document doit, dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance.
- Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme, advenant la modification du schéma.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter le document qui indique la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leurs règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS – FERMETURE DES CASERNES DE SAINT-VIANNEY ET SAINT-LÉON-LE-GRAND

Résolution CM 2021-092 concernant la fermeture des casernes de Saint-Vianney et Saint-Léon-le-Grand

- Considérant que les postes de pompiers volontaires ont été affichés dans les municipalités de Saint-Vianney, Saint-Léon-le-Grand et à la MRC ;
- Considérant que le nombre minimum de 8 pompiers disponibles par caserne n'a pas été atteint au terme de cet affichage.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement :

1. De fermer les casernes de Saint-Vianney et de Saint-Léon-le-Grand, tel que proposé dans le rapport de diagnostic du service incendie de la MRC de La Matapédia effectué par le consultant M. Éric Steingue ;
2. D'aviser le ministère de la Sécurité publique de la fermeture de ces deux casernes, ce qui apporte un changement pour le schéma de couverture de risques en incendie en vigueur ;
3. De mettre fin au bail de location des casernes de Saint-Vianney et Saint-Léon-le-Grand à partir du 1^{er} juin 2021.

Adoptée.

7. GREFFE ET COMMUNICATIONS - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Le projet de règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia est déposé et présenté au conseil de la MRC.

Avis de motion CM 2021-093 concernant le règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia

Avis de motion est donné par M. Marcel Belzile, voulant qu'à une prochaine séance soit déposé pour adoption le règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia.

8. COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX – CENTRE ADMINISTRATIF

Résolution CM 2021-094 concernant l'entente de principe survenue lors de la conférence de règlement à l'amiable entre la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia dans le dossier des compensations pour services municipaux pour le centre administratif

- Considérant que la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente le 14 décembre 2016 contenant, entre autres choses, une modalité concernant les compensations pour services municipaux applicables pour le centre administratif de la MRC en vertu de l'article 206 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;
- Considérant l'interprétation divergente entre les parties concernant la modalité contenue dans l'entente mentionnée précédemment ;
- Considérant le recours en jugement déclaratoire déposé par la MRC de La Matapédia devant la Cour supérieure dans le dossier 100-17-002301-200 ;
- Considérant que pour tenter de dénouer ce litige, les parties ont participé à une conférence de règlement à l'amiable devant le juge retraité Jean-Roch Landry au palais de justice de Rimouski, le 26 avril 2021 ;
- Considérant que les parties en sont venues à une entente de principe mutuellement satisfaisante ;
- Considérant que l'entente, advenant son approbation par le conseil de chacune des parties, sera homologuée pour la Cour supérieure du Québec ;
- Considérant que le maire de la Ville d'Amqui et la préfète de la MRC de La Matapédia se sont engagés à recommander fortement à leurs conseils respectifs l'approbation d'une entente conforme aux présentes ;
- Considérant que les modalités de l'entente ont été présentées aux membres du conseil de la MRC le 5 mai 2021 lors de la rencontre de travail.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement ce qui suit :

1. D'approuver l'entente de principe survenue lors de la conférence de règlement à l'amiable tenue le 26 avril 2021 entre la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia dans le dossier des compensations pour services municipaux pour le centre administratif ;
2. De mandater Morency Société d'avocats (Me Philippe Asselin) afin de procéder à la préparation de l'entente à intervenir entre les deux parties, laquelle donnera plein effet aux modalités de l'entente de principe ;
3. De désigner la préfète et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir.

Adoptée.

9. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée aux membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2021-05-03 : Municipalité de Saint-Vianney
- 2021-05-03 : Mme Anne-Françoise Gondard, resp.rég.Défi OSEEntreprendre BSL Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

- 2021-04-14 : M. Réal Brassard, sec.-trés.et d.g., MRC Matawinie
- 2021-04-20 : M. Normand Fauchon, dir. Infrastructures,événements,gestion fin.loisir et sport Ministère de l'Éducation
- 2021-03-18 : M. François Bonnardel Ministre des Transports
- 2021-04-21 : MRC de Portneuf. Ce point sera traité en rencontre de travail

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une invitation à la population a été publiée sur la page facebook de la MRC pour adresser des questions au conseil de la MRC. Aucune question n'a été adressée au conseil de la MRC.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 2 juin 2021 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail le mercredi 2 juin à compter de 19h30 par visioconférence.

11.2 Cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec – Rue de la Congère – Parc régional de Val-d'Irène

Résolution CM 2021-095 **concernant la cession de servitudes en faveur d'Hydro-Québec pour la ligne électrique -
Projet de villégiature de la rue de la Congère, Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. André Fournier, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser la cession de servitudes en faveur d'Hydro-Québec pour l'installation de la ligne électrique et des équipements accessoires à être installés dans le cadre du projet de développement de la villégiature de la rue de la Congère à Val-d'Irène. Les servitudes sont décrites dans des descriptions techniques préparées par M. Frédéric Gaudreau, arpenteur-géomètre ;
2. D'autoriser la préfète et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'établissement desdites servitudes.

Adoptée.

11.3 Motions de félicitations au service de protection et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia

Monsieur Pierre D'Amours adresse une motion de félicitations au service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia pour la qualité de l'intervention réalisée lors de l'incendie qui a détruit un immeuble de 10 logements sur la rue Proulx à Amqui. Monsieur Carol Poitras fait de même pour l'incendie qui a détruit un immeuble de 4 logements à Sainte-Florence.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2021-096 **concernant la levée de la séance ordinaire du 12 mai 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint